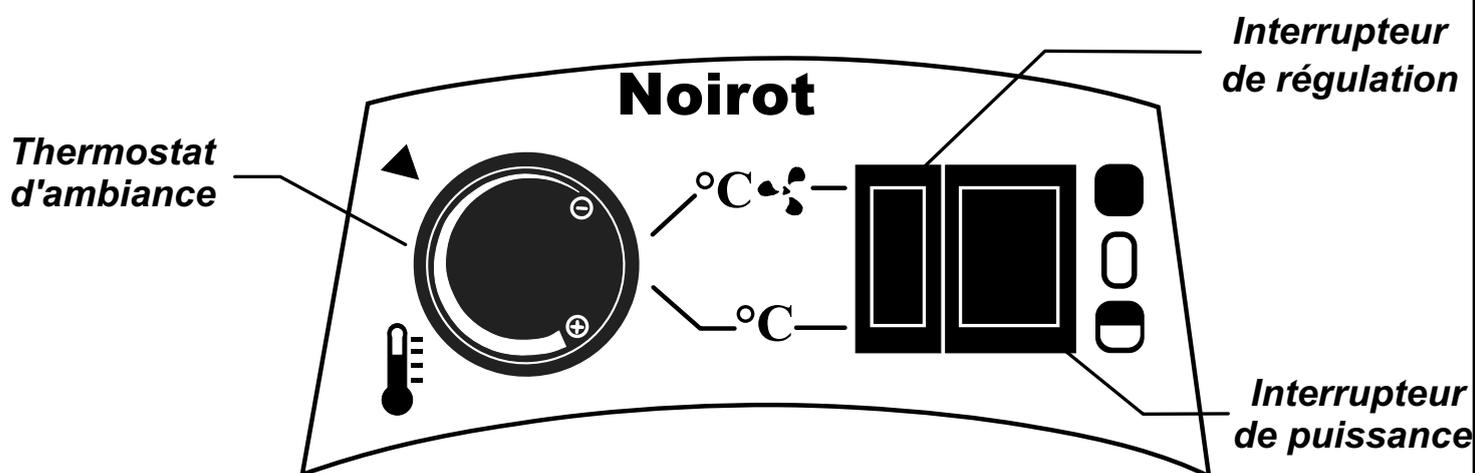


2 - RACCORDEMENT ET BRANCHEMENT

- Le câble d'alimentation (3 x 1.5mm²) est spécifique à cet appareil, il ne peut être remplacé que par un câble correspondant, fourni par le fabricant.
- En cas d'utilisation d'un prolongateur, s'assurer qu'il soit conforme aux normes en vigueur.
- Cet appareil doit être branché sur un socle de prise de courant 10 / 16 A A 2P + T (alimentation 220 / 240 V monophasé).

3 - FONCTIONNEMENT



- L'interrupteur de puissance permet de sélectionner la puissance de chauffe de l'aérotherme, à savoir 2 KW () ou 3.5 KW (). La position  stoppe quant à elle les différentes fonctions de l'appareil (l'appareil reste sous tension).
- Le thermostat d'ambiance permet de maintenir par un dispositif de coupure et de réenclenchement, une température constante dans le local.

Mettre le thermostat à fond sur la position ⊕ .

Lorsque la température souhaitée du local est atteinte, tourner lentement le bouton du thermostat vers la position ⊖, jusqu'à entendre le bruit caractéristique du déclic du thermostat.

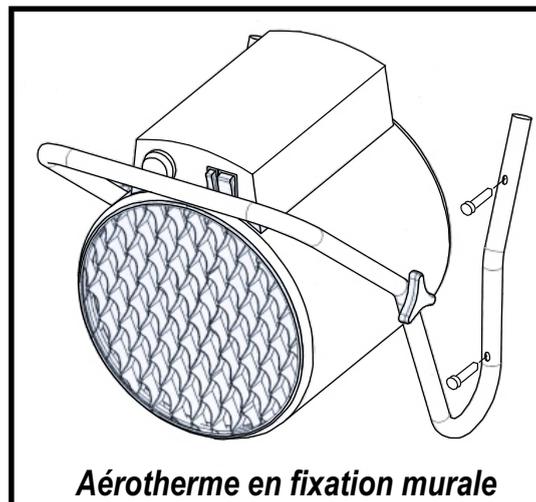
La plage d'utilisation du thermostat va de 6°C à 30°C.

- L'interrupteur de régulation en position °C permet de réguler la puissance, la turbine tourne en permanence.

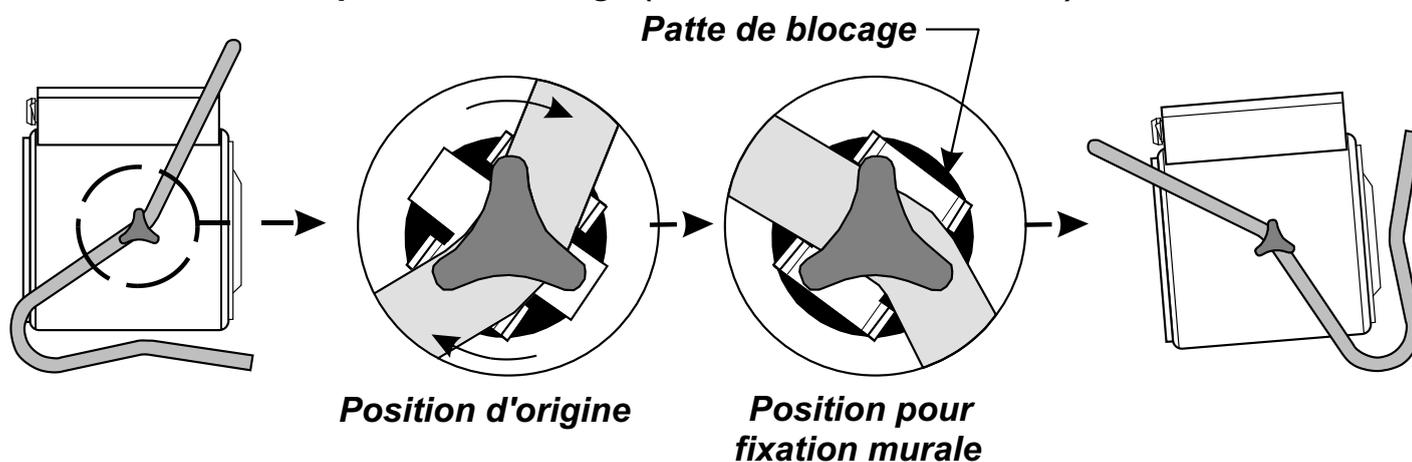
La position °C  permet de réguler à la fois la puissance et la ventilation.

4 - UTILISATION

- L'aérotherme est orientable de 0° à 15°C par rapport à l'horizontale.
Pour cela, desserrer les poignées de réglage et orienter l'appareil dans la position voulue.
Par mesure de sécurité, ne pas orienter le flux vers le sol.



- L'aérotherme peut également être fixé au mur. Pour cela, desserrer au maximum les poignées de réglage, et tourner l'aérotherme jusqu'à ce que le pied se bloque entre les crans des pattes de blocage (voir dessins ci-dessous).



Se servir du pied comme gabarit de traçage. Utiliser des vis appropriées au support choisi.

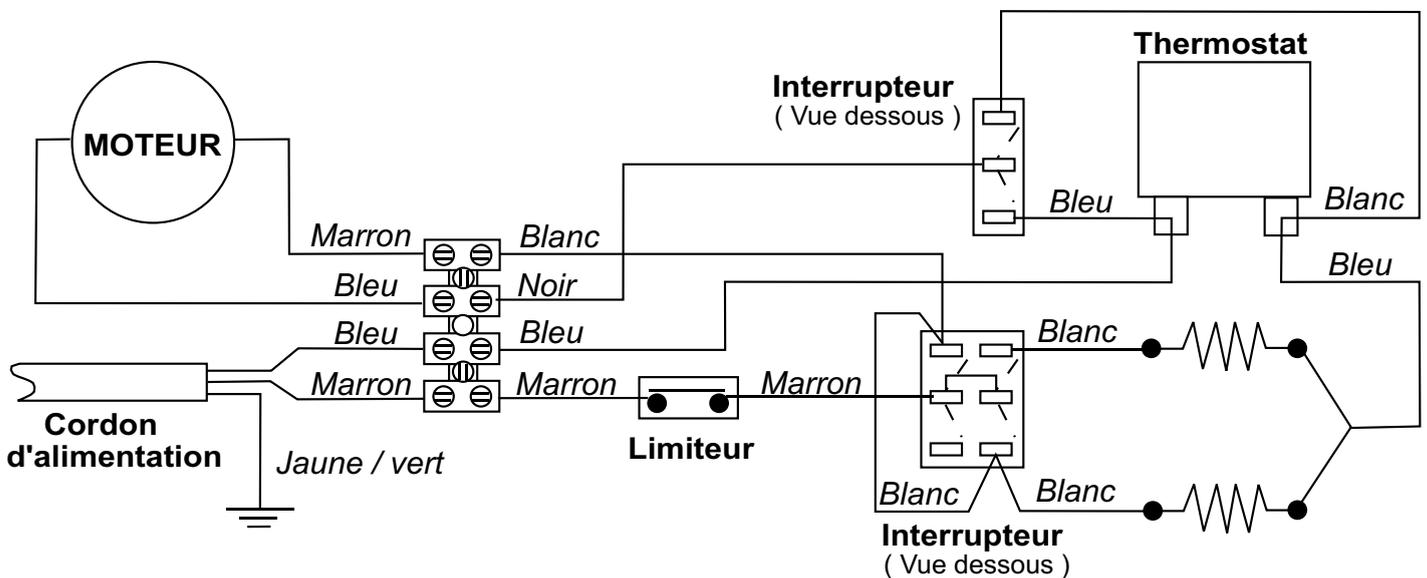
CONDITIONS DE GARANTIE

- La garantie Noirot est strictement limitée au remplacement gratuit ou à la réparation en usine de la pièce ou des pièces reconnues défectueuses. Noirot garantit ses appareils de chauffage électrique intégré 2 ans contre tous vices de fabrication, et 1 an pour les autres appareils.
 - Dès que l'accord de principe est donné par le constructeur pour le retour des pièces, celles-ci doivent être expédiées franco de port et d'emballage dans les quinze jours : les frais de démontage et de remontage ne peuvent en aucun cas être à la charge du constructeur et aucune indemnité ne peut lui être demandée à titre de dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause. Le constructeur ne peut en particulier pas être rendu responsable des conséquences directes ou indirectes des défauts tant sur les personnes que sur les biens, et il est expressément stipulé par ailleurs que la charge de l'installation des appareils ne lui incombe aucunement.
 - La garantie enfin ne peut intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal et ont été utilisés dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits.
Elle ne s'appliquera pas non plus en cas de détérioration ou d'accidents provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou provenant d'une transformation de matériel.
- ASSURANCE DU PERSONNEL : En cas d'accident survenant à quelque moment et pour quelle que cause que ce soit, la responsabilité du constructeur est strictement limitée à son personnel propre et à sa fourniture.
- CONTESTATIONS : Dans le cas de contestation, quelles que soient les conditions de vente et de paiement acceptées, le Tribunal de Commerce de PARIS sera seul compétent.
- Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts de vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions de l'article 1641 et suivants.

5 - ENTRETIEN

- Cet appareil de construction robuste ne nécessite aucun entretien. Toutefois, en atmosphère poussiéreuse, il faudra nettoyer régulièrement la grille arrière.
- **IMPORTANT** : Pour toute intervention, débrancher obligatoirement la prise électrique de l'appareil

6 - CABLAGE



BON DE GARANTIE

APPAREIL : 3510 1 AA

CONTROLE :

CACHET DU VENDEUR

Date de vente :

UTILISATEUR

Nom :

Adresse complète :

Noirot

107 Boulevard Ney, 75 883 PARIS Cedex 18

Tel : 01.53.06.27.00 - Fax : 01.42.29.66.05

S.A.S. Capital 6 408 656 € - R.S. Paris B 334 981 958 - Code APE 297 A

<http://www.noirof.fr>